

Liste des documents à fournir pour le dossier Prêt d'honneur Croissance

I. Le dossier à déposer comporte les éléments suivants :

1. **Dossier de demande** complété et signé par le demandeur (pour la version papier du document), comprenant la description des embauches prévues.
2. **Éléments financiers antérieure à la croissance :**
 - - Le ou les 2 derniers bilans et comptes de résultat (liasse fiscale complète) avec l'annexe comptable
 - - La dernière situation disponible (bilan, compte de résultat, SIG)
 - - Dans le cas d'une reprise, les 3 derniers bilans annuels avec l'annexe comptable de l'entreprise à reprendre
3. **Éléments financiers prévisionnel:**

Précisions sur le financement du projet de croissance : nature des besoins financiers à couvrir (investissements matériels et immatériels, évolution du besoin en fonds de roulement...) et ressources financières envisagées : emprunts bancaires, prêt croissance, autres ressources :

 - - Plan de financement prévisionnel
 - - Compte de résultat prévisionnel sur 3 ans (éventuellement un business plan complet)
4. **CV du porteur de projet**
5. **Statuts de l'entreprise**
6. **Extrait de Kbis de l'entreprise en croissance**
7. **Plaquette de l'entreprise**

II. Transmission du dossier :

1. Format électronique

Les pièces 1 à 7 sont à transmettre par mail à l'adresse suivante afin de valider la recevabilité du dossier : contact@igi38.fr

2. Format papier

Le dossier complet (pièces de 1 à 7) est à apporter lors du rendez-vous avec Initiative Grésivaudan Isère si le dossier a reçu un premier avis favorable quant aux critères d'éligibilité.

III. Pièces à fournir ultérieurement après accord du prêt d'honneur croissance :

1. Une assurance invalidité-décès du porteur de projet pour le montant du prêt d'honneur croissance accordé avec IGI comme bénéficiaire
2. Un RIB personnel
3. Un RIB de l'entreprise
4. Le règlement par chèque au nom d'IGI du complément de l'assurance du prêt, déterminé en fonction du montant et de la durée du prêt (taux compris entre 0.90% et 1.86%).
Ex : 135€ pour un prêt de 15000€ sur 35 mois
5. En cas d'embauche, le contrat de travail et la première fiche de paie (embauche de 3 mois maximum avant la date de dépôt du dossier complet chez IGI et de 6 mois maximum après la notification de l'accord du prêt)
6. Une copie du contrat de prêt bancaire si celui-ci est contracté pour la croissance ou le formulaire d'attestation d'octroi d'un prêt bancaire.